

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N ° 515

présenté par

M. Le Fur, M. Bony, M. Boucard, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Corneloup, M. Masson,
M. Nury, M. Pauget, Mme Poletti, M. Quentin, M. Ramadier, M. Sermier et M. Straumann

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 43, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.